



AGISSONS
MAINTENANT !

APPEL À PROJETS DU 1^{ER} JUIN
AU 17 JUILLET 2022

“Agissons pour préserver et valoriser
les liens entre l’Homme, le patrimoine naturel
et les écosystèmes de nos territoires,,

Candidatez sur
FONDATION-CA-PAYSDEFRANCE.ORG



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE

AGISSONS MAINTENANT !

Fondation pionnière née dans les années 80, la Fondation Crédit Agricole Pays de France soutient tout type de patrimoine, qu'il soit mobilier, immobilier ou industriel. Elle a également dès ses origines pris le sujet du patrimoine naturel très à cœur.

À travers son projet sociétal annoncé fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a décidé de renforcer ses actions, déjà nombreuses, en faveur de l'environnement et du climat.

La Fondation s'engage avec le Groupe Crédit Agricole et amplifie ses actions contribuant à la mise en valeur de l'environnement et à la transmission aux générations futures de ses ressources.

C'est pourquoi, La Fondation lance son deuxième appel à projets en s'appuyant sur l'écosystème du Crédit Agricole et de ses structures de mécénat pour identifier et accroître le rayonnement des projets.

Ainsi, la finalité de cet appel à projets est de soutenir des initiatives qui permettront de **préserver et valoriser durablement le patrimoine naturel** de nos régions.



400 000 €

**C'EST LE MONTANT DE LA DOTATION
GLOBALE DE L'APPEL À PROJETS EN 2022**

Environ **30 projets** seront accompagnés via cet appel à projets. Le Jury se réserve cependant la possibilité de choisir plus ou moins de projets, en fonction de leur nombre et de leur pertinence. En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur ».

THÉMATIQUE

Agissons pour préserver et valoriser les liens entre l'Homme, le patrimoine naturel et les écosystèmes de nos territoires. Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'un des axes suivants :

AXE 1 :

Protéger, favoriser ou restaurer la biodiversité et les écosystèmes

- Spécificités géologiques et géographiques (cascades, grottes, falaises, bocages ...) ;
- Zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ;
- Zones humides, mares ;
- Le littoral et les écosystèmes marins ;
- Etc.

AXE 2 :

Restaurer et valoriser les jardins, parcs, espèces rares & anciennes à forte dimension patrimoniale et historique en favorisant la biodiversité et la protection des écosystèmes

- Jardins botaniques ; compositions architecturales et végétales ;
- Arboretums...
- Etc.



Le dépôt de projets est accessible via le site Internet de la Fondation à partir du 1^{er} juin



LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS

DU 1^{ER} JUIN AU 17 JUILLET 2022 (INCLUS)

Dépôt des projets

JUSQU'AU 31 AOÛT

Première étape d'instruction

JUSQU'AU 20 SEPTEMBRE

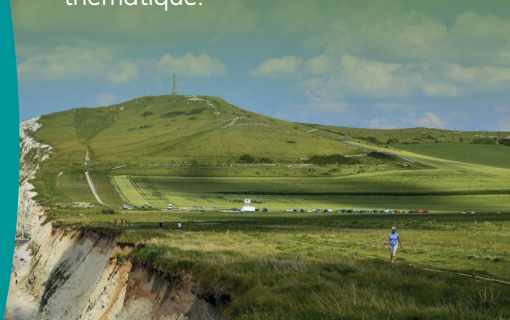
Deuxième étape d'instruction

15 NOVEMBRE 2022

Jury final

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les associations et structures d'intérêt général éligibles au mécénat sont invitées à proposer des projets entrant dans la thématique.



QUI SOMMES-NOUS ?

À PROPOS DE LA FONDATION CRÉDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Pays de France s'engage, depuis 1979, avec les 39 Caisses régionales du Crédit Agricole, les filiales du Groupe Crédit Agricole et leurs structures de mécénat en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine, partout en France.

Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires par la mise en valeur d'un patrimoine créateur d'activité culturelle, touristique et économique. En 2021, elle a ainsi accompagné plus de 83 projets pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Pour plus d'information :
www.fondation-ca-paysdefrance.org

Siège : 48 rue La Boétie 75008 Paris - Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 décembre 1983.



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

